

DECISION COMMUNAUTAIRE

Contrat de prestation de services avec Monsieur Michel PLANQUE Photographe, Vidéaste, Musicien - 4 le grand pré 2 - 13560 SENAS pour la réalisation d'un film pour les vœux 2022 de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

Le Président de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°17 du 06 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en période d'état d'urgence, la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat ne peut pas organiser une cérémonie des vœux 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le contrat de prestation de services avec Monsieur Michel PLANQUE Photographe, Vidéaste, Musicien - 4 le grand pré 2 - 13560 SENAS pour la réalisation d'un film pour les vœux 2022 de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat **pour un montant total de 1 836 € HT**

Tournage

- Operateur caméra 200€/Demi-journée x 3 600 € HT

Montage, étalonnage et musique

- Opérateur Montage 200€/Demi-journée x 5 1 000 € HT

Location matériel :

- Prompteur 30€/Demi-journée x 1 30 € HT

- Sony A7 3 20€/Demi-journée x 3 60 € HT

- Deux Objectifs 30€/Demi-journée x 3 90 € HT

- Déplacement 28€/Jour x 2 56 € HT

Article 2 : Le présent contrat prendra effet à la signature du contrat.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette prestation seront inscrits à l'article 6288 du budget de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Monteux, le 19 janvier 2022

Christian GROS,

Président de la Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat

Le Président,



Acte exécutoire

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :

Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :

Envoyé le : 21 janvier 2022

Affiché le : 21 janvier 2022



MICHEL PLANQUE
4 LE GRAND PRÉ 2
13560 SÉNAS
06.76.15.89.81

DEVIS

SÉNAS, 17/01/2021
N° 20730

NOM CLIENT :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SORGUES DU COMTAT

DEVIS

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

PRIX

CAPTATION VIDÉO + MONTAGE :

- OPÉRATEUR CAMÉRA 200€/ DEMI-JOURNÉE *3 600€ HT

MONTAGE, ÉTALONNAGE ET MUSIQUE :

- OPERATEUR MONTAGE 200€/DEMI-JOURNÉE *5 1000€ HT

LOCATION MATÉRIEL :

- PROMPTEUR 30€/ DEMI-JOURNÉE *1 30€ HT
- SONY A7 III 20€/ DEMI-JOURNÉE *3 60€ HT
- 2 OBJECTIFS 30€/ DEMI-JOURNÉE *3 90€ HT
- DÉPLACEMENT 28€/JOUR *2 56€ HT

CE DEVIS EST À TITRE INDICATIF, LA TARIFICATION FINALE PEUT ÉVOLUER EN FONCTION DES BESOINS DE LA PRESTATION

TOTAL

TVA NON APPLICABLE ART. 293 B DU CGI

1836€ HT